

## Canicule et risque d'incendie : le Conseil départemental du Gers ferme l'accès à ses massifs forestiers



Canicule et risque d'incendie : le Conseil départemental du Gers ferme l'accès à ses massifs forestiers

Face à un risque d'incendie particulièrement élevé lié aux fortes chaleurs et aux conditions météorologiques actuelles, le Conseil départemental du Gers a décidé de fermer l'accès à l'ensemble de ses massifs forestiers départementaux, à compter de ce jour et jusqu'au **dimanche 29 juin inclus**. Cette décision, prise en lien avec l'Office national des forêts (ONF) et conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, vise à protéger les personnes, les espaces naturels et à prévenir tout départ de feu. Aux températures exceptionnellement élevées s'ajoutent en effet les forts orages annoncés dans les prochains jours, susceptibles de s'accompagner d'une activité électrique importante. Les impacts de foudre constituent un facteur supplémentaire de déclenchement d'incendies dans des massifs fortement asséchés par la canicule.

Les massifs concernés sont :

Saint-Blancard (commune de Cap d'Astarac),

Pauilhac,

Lacoste (commune de Lupiac),

Dému,

Larroque (communes de Bassoues et Mascaras),

Saint-Germé,

Beaumarchés,

Mazous (commune de Castillon-Debats),

Peyrusse-Vieille,

Touzan-Sorbets (communes de Bazian, Cazaux-d'Anglès et Ricourt),

Réjaumont,

Labéjan,

Sérilhac (communes de Lamothe-Goas et La Sauvetat),

Le Moura (communes d'Avéron-Bergelle et d'Espas).

Seules les personnes bénéficiant des dérogations prévues par l'arrêté (propriétaires, exploitants agricoles ou forestiers, services publics et interventions d'urgence notamment) restent autorisées à accéder à ces espaces.

Le Conseil départemental appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance. En période de fortes chaleurs, ne jetez ni mégots, ni déchets dans la nature, n'allumez aucun feu et limitez les activités susceptibles de provoquer des étincelles. Les sapeurs-pompiers sont intervenus à de nombreuses reprises ces derniers jours pour des départs de feu en bord de routes. Chacun peut contribuer à préserver la nature, les forêts gersoises, et à faciliter le travail des services de secours.

Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et leur sens des responsabilités face à cette situation exceptionnelle.